

# COMMUNE de SAINT ANDRE D'APCHON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201998-20260427-382026-DE

2026 -38

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : **27 avril 2026**

Objet : Vente de concessions cimetière – quote part entre le budget de la commune et le  
CCAS

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 19 - Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 avril 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de St André d'Apchon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Patricia WOLTERS, Maire.

Présents : Mmes et Mrs WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, PREFOL Marie-Christine, JOANNIN Christian, VALLAS Monique, BOUCHER Romaric, CHARMETTE Aurélie, VAUDIER Florine, CHATRE Philippe, BONNEL Isabelle, LACROIX Cyril, PRESLE-GUINET Coralie, PREFOL Benoît, CAGNE Sandrine, ARNAUD Christian, PICARD Marie, BERTRAND Rémy, VACHERON Christine et Damien ROUSSEAU.

Secrétaire de séance : Isabelle BONNEL

Madame le Maire donne la parole à Madame PREFOL Marie Christine.

Elle explique que lors d'une vente d'une concession ou d'une case au colombarium, la somme est reversée de la façon suivante :

- 2/3 sur le BP de la commune
- 1/3 sur le Budget du CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la répartition suivante :
  - 2/3 pour le budget de la commune
  - 1/3 pour le CCAS

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Isabelle BONNEL

Le Maire,  
Patricia WOLTERS

